

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 16 mai 2025, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Madame Christelle MEGRET, Maire

Présents : Patrick BARRIER, Junior BATTARD, Sophie BATTARD, Béatrice BON, Yannick BOVICS, Véronique CHANCRIN, Nathalie HAILLEZ, Andrée JAN, Martine KOHLY, Sébastien MARCO, Christelle MEGRET, Patrick MOLLARD, Marie SADAUNE, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Françoise TRABUT, Salvador VALERO, Sarah WARCHOL, Georges ZANARDI

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Ludovic BRISE pouvoir à Sébastien MARCO, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Sidney REBBOAH pouvoir à Christelle MEGRET

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 26/2025 – Election des Adjointes au Maire

Lorsqu'il y a une nouvelle élection du maire, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des adjoints (article L.2122-10 du CGCT). Le conseil municipal doit être complet pour élire un nouveau maire et ses adjoints.

Aux termes des articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus parmi les membres du Conseil Municipal au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- La liste « Patrick BARRIER » : 4 voix (quatre voix)
- La liste « Sébastien MARCO » : 19 voix (dix-neuf voix)

La liste « Sébastien MARCO » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire :

- Monsieur Sébastien MARCO, Maire-Adjoint
- Madame Rachel SAUREL, 2^{ème} Adjointe
- Monsieur Georges ZANARDI, 3^{ème} Adjoint
- Madame Françoise TRABUT, 4^{ème} Adjointe
- Monsieur Yannick BOVICS, 5^{ème} Adjoint
- Madame Nathalie HAILLEZ, 6^{ème} Adjointe
- Monsieur Thomas SPIEGELBERGER, 7^{ème} Adjoint

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Andrée JAN



Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Christelle MEGRET

